

Fumeurs négligents..

Incendie mortel.

Fumer avec imprudence est la cause principale des décès attribuables aux incendies.

Encouragez les fumeurs à fumer à l'extérieur.

Installez un avertisseur de fumée à chaque étage.



Ce qu'il faut savoir sur les fumeurs et la sécurité



Interdisez à tous de fumer au lit chez vous!

Visitez www.ofm.gov.on.ca pour en savoir plus long sur la sécurité-incendie.



Messages-clés :

- ✓ Encouragez les fumeurs à fumer dehors.
- ✓ N'éteignez pas vos cigarettes dans les pots de fleurs; ceux-ci contiennent souvent un mélange de mousse de tourbe, et de bois et d'écorce déchiquetés qui peut facilement prendre feu.
- ✓ Ne fumez jamais au lit.
- ✓ Utilisez des grands cendriers profonds qu'il est difficile de renverser.
- ✓ Videz les cendres dans un contenant en métal—pas dans les poubelles—et placez-le dehors.
- ✓ Si des gens ont fumé chez vous, avant de vous retirer pour la nuit, inspectez derrière les coussins des fauteuils et des divans pour vérifier s'ils cachent des mégots de cigarettes.
- ✓ Installez des avertisseurs de fumée à chaque étage et à l'extérieur des pièces où l'on dort. Pour plus de sécurité, installez un avertisseur de fumée dans chaque chambre à coucher. Vérifiez le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée une fois par mois et remplacez les piles au moins une fois l'an.

**Fumeurs
négligents..**
Incendie mortel.



Bureau du commissaire aux
incendies ©2009
www.ofm.gov.on.ca

Fait

**Fumer avec imprudence est la cause principale
des décès attribuables aux incendies en Ontario.**

